

Dans le souci d'enrichir le débat politique et d'encourager l'expression des libertés, le ministre de l'administration territoriale (Minât) a agréé le 05 mai 2021, 11 nouveaux partis politiques, portant l'effectif des partis politiques au Cameroun à 328. Pourtant, seul une dizaine d'entre eux sont politiquement viables.

Après avoir suffisamment restreint le champ d'activités politique, par les interdictions généralisées de toutes manifestations publiques à caractère politique, ceci depuis le lancement des marches blanches et pacifiques du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) le 26 janvier 2019, Paul Atanga Nji vient d'augmenter l'offre politique des partis dans notre pays.

Convaincu que le jeu politique étant lointain en ce qui concerne les élections, le minât ouvre une brèche à certaines formations politiques, sachant que leur pléthore sur l'échiquier national est de nature à les étouffer et à limiter sur le terrain, leur visibilité et même leur traçabilité. Car plusieurs partis politiques n'existent effectivement que sur le papier, incapables de se présenter aux scrutins de proximité que sont les municipales, régionales, législatives et sénatoriales.

Paul Atanga Nji s'était déjà investi à nuire à certaines formations politiques en 2018, ceci en

désignant ostensiblement leurs représentants légaux, ceci au grand dam des congrès, instances faitières dans l'organigramme de tout parti politique. L'Upc, le Cdp et le Manidem avaient subi les affres de cette incursion malsaine d'une tierce autorité dans les activités d'un parti politique.

Fort heureusement, toutes les décisions du. minât en rapport avec ces désignations, ont été retoquées par la chambre administrative des Cours d'appel compétentes. Sachant que le Code électoral prescrit que seuls les partis politiques qui disposent d'élus peuvent cand(dater à la' présidentielle, il va s'en dire que sur les 330 partis politiques légaux dans notre pays, seuls une dizaine sont viables et représentatifs.

Il s'agit entre autres du Rdpc, du Sdf, de l'Undp, L'Udc, le Peru, le Fsnc, le Mdr, l'Ums, le Mené, le Mpcn, l'Univers, l'Andp. Ceux-ci disposent d'au moins un élu municipal, députe ou sénateur. Pour sa part, le Mrc paie le fait qu'il avait boycotté le double scrutin municipal et législatif du 09 février 2020 et des régionales du 06 décembre 2020, reste malgré tout la principale flèche politique de l'opposition contre le Rdpc au pouvoir.

Son leader Maurice Kamto est l'homme politique camerounais le plus craint par le pouvoir de Yaoundé. Sa popularité reste certaine, car il a été le principal challenger du Président Biya lors de la présidentielle d'octobre 2018. Jusqu'à preuve du contraire, le Mrc sur le terrain, gouverne couramment l'actualité politique au regard de ses activités qui ne laissent personnes indifférentes.

Pour les 300 autres partis politiques, ils sont de véritable ovni politique. C'est dire que les Onze partis politiques nouvellement légalisés depuis le 05 mai 2021, ont du pain sur la planche pour se faire connaître et avoir prochainement des élus. Ces derniers, sont à juste titre considérés comme des outsiders du jeu politique local.

Comparses?

Les nouveaux partis agréés par le minât sont : l'Alliance patriotique du Cameroun (Apar) de Djanten Celestin ; d'Organisation du Mouvement patriotique (Omp) de Onana Benoit Bertrand ; Jouvence-La jeunesse camerounaise en politique (Jouvence-JCP/CYP) de Bessala Valère Bertrand ; Onction pour la paix et le développement du Cameroun (Opdc) de Mvondo Germain ; l'Union démocratique du peuple camerounais (Udpc) ; Serviteur du Peuple Camerounais (Sdpc) de Tanga Charles François ; Rassemblement démocratique du Cameroun (Rdc) de Njoya Seidou Aliyou ; l'Union pour la réalisation de la nécessité africaine (Urna) de Lingom Félix ; Citoyens actifs du Cameroun (Cac) de Eteme Patrick Serge ; l'Alliance démocratique des handicapés et sympathisants du Cameroun (Adhsc) de Kouati Magloire ; et Forces modernes des démocrates camerounais (Fmdc) de Djomou Touotnou.

Ceux-ci ont un répit de deux ans pour se faire voir sur le terrain, ceci à l'occasion des prochaines sénatoriales prévues pour 2023 et après les municipales et législatives de 2025.

Par Ouest échos n°117